



DEPARTEMENT : Maine-&-Loire	REPUBLIQUE FRANCAISE	
CANTON : Chalonnes-sur-Loire	Liberté – Egalité - Fraternité	COMMUNE : SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

<p><u>Nombre de Conseillers</u> - en exercice : 15</p> <p>- présents : 15 - ayant donné pouvoir : 0 - quorum : 8 - nombre de votants : 15</p> <p><u>Date de convocation</u> : Le 24 septembre 2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame la Maire, s'est assemblé au centre polyvalent communal, sous la présidence de Madame Virginie GUICHARD, Maire.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS</u> : Virginie GUICHARD, Maire, Emmanuel CHARLES, 1^e adjoint, Chantal MAHOT, 2^e adjointe, Charly LAGRILLE, 3^e adjoint, Hélène GILLET-COCHELIN, 4^e adjointe, Nelly GUERIN, Jean-Pierre LABBE, Yannick CAILLAUD, Christophe LE FRANC, Valérie DUBRAY, Sandrine LENOGUE, Matthieu BENARD, Cédric DAVENET, Jessica CHEVRIER-LEBRUN, Valentin OUVRARD, Conseillers Municipaux.</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET/OU REPRESENTES</u> :</p>
--	--

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil à 20h35. Constatant le quorum, elle aborde les points prévus à l'ordre du jour. Christophe LE FRANC est désigné secrétaire de séance.

Point n° 1 : Approbation du compte rendu de la séance du 31 août 2020

Après en avoir délibéré, aucune observation n'étant formulée, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 31 août 2020.

Point n°2 : SIEML : versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020 sur le réseau de l'éclairage public :

Rapporteuse : Emmanuel CHARLES

Vu l'article L. 5212-26 du CGCT,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 et du 19 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Il est demandé au Conseil municipal de décider de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Lanternes	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP266-19-43	Armoire C7	1 021,34 €	75%	766,01 €	10 10 2019
EP266-19-50	Armoire C1	298,62 €	75%	223,97 €	09 12 2019
EP266-20-55	Armoires C1 et C5 à C10 Lanternes 15-47-51-117	747,94 €	75%	560,96 €	13 03 2020

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020
- Montant de la dépense : 2 067,90 € TTC
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML **1 550,94 € TTC.**

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

☞ Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité par 15 voix pour, le versement d'un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020 pour un montant de 1 550,94 € TTC.

Point n°3 : CCVHA : Projets emblématiques des communes – Fonds de concours

Rapporteuse : Virginie GUICHARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16(V)

Vu le budget principal

Vu le Contrat Territoires-Région 2020 entre la CCVHA et la région Pays de La Loire ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou en date du 11 avril 2019 et du 28 novembre 2019 relatives aux fonds de concours des projets emblématiques des communes ;

Considérant qu'une Communauté de Communes a la possibilité d'atteindre certain de ses objectifs en soutenant l'intervention de ses communes membres allant en ce sens, qu'à cet effet, la Communauté de Communes peut recourir à l'instrument des fonds de concours prévus à l'article L 5214-6 du CGCT ;

Considérant que ces fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une des compétences spécifiques de la Communauté de communes mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaire à l'échelle du territoire communautaire ;

Considérant que les élus de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ont validé le principe de la participation de l'établissement aux projets emblématiques des communes en recourant aux fonds mobilisables dans le cadre de son Contrat Territoires-Région 2020 ;

Considérant que les fonds de concours ne peuvent être versés qu'après des accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ;

Considérant que le projet emblématique retenu pour la commune de Saint-Augustin-des-Bois est la réalisation **de travaux de sécurisation et d'aménagement du bourg.**

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement suivant :

Ressources	Montant HT	%
Département: Amende de police	8 972,00 €	13,47%
Etat: DETR	20 892,82 €	31,36%
CCVHA: projet emblématique	20 784,00 €	31,20%
Total des subventions	50 648,82 €	76,02%
Autofinancement	15 975,08 €	23,98%
Coût de l'opération	66 623,90 €	100,00%

Une enveloppe de 600 000 € est attribuée par la CCVHA au financement des projets emblématiques des communes. La clé de répartition s'établit en fonction de plusieurs critères validés par la commission communautaire « Projet de territoire, RSOP et évaluation » :

- Forfait par commune : 7 500 €
- Bonus énergétique : 10 000 € maximum par commune selon les résultats énergétiques

- Pondération en fonction de la population, du potentiel fiscal par habitant, du potentiel financier par habitant, du revenu par habitant et de l'effort fiscal.

La dotation proposée à la commune de Saint-Augustin-des-Bois s'élève à 20 784 €.

Madame la Maire précise que le projet emblématique initial proposé par la commune était la rénovation de l'épicerie. Or, ce projet de rénovation n'ayant pu être réalisé au moment du lancement de cette aide financière, les travaux de sécurisation et d'aménagement du bourg sont proposés à l'éligibilité du fonds de concours.

Jessica CHEVRIER-LEBRUN demande si d'autres aides émanant de la communauté de communes sont prévues. Madame la Maire rappelle que la CCVHA avait co-financé à hauteur de 80% l'installation des terrains multisports des communes en 2018 et qu'à ce jour, les élus communautaires n'ont pas statué sur une éventuelle nouvelle aide auprès des communes sur le mandat en cours.

☞ Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 15 voix pour, de :

- **Solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou à hauteur de 20 784 € au titre des fonds de concours communautaires actés par les délibérations communautaires susvisées ;**
- **Dire que le versement interviendra sur présentation par la commune d'un état récapitulatif des dépenses réalisées signé par Madame la Maire et le Trésorier et un certificat administratif attestant que le dernier paiement effectué par la commune est intervenu au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020 ;**
- **Dire que le fonds de concours objet de la présente sera imputé en section d'investissement au compte 13151 « subvention d'équipement reçue des collectivités » ;**
- **Autoriser Madame la Maire à donner toutes suites utiles à cette affaire et à signer tout acte en conséquence.**

Point n°4 : CCVHA : Convention de remboursement des frais de missions « adressage / SIG » pour la mise à jour des plans d'adressage de la commune nécessaire au raccordement de la fibre optique.

Rapporteuse : Emmanuel CHARLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu le projet de territoire de la CCVHA

Considérant que les communes et la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou sont engagées dans la mise à jour complète des adresses des habitants pour rendre possible le raccordement à la fibre optique. En effet, les fournisseurs d'accès à internet demandent une adresse unique, univoque et normée pour procéder à la commercialisation des abonnements ;

Considérant les enjeux multiples de ce projet ;

Considérant que 12 communes (sur 16) souhaitent mutualiser le recrutement d'un chargé de missions « adressage / SIG) qui est spécialisé dans les sciences de l'information géographique ;

Considérant que la conduite de projet est initiée depuis juin 2020 et s'étalera sur 2 ans ;

Considérant qu'il y a lieu de conventionner pour fixer les modalités de répartition des frais d'études du chargé de missions recruté entre les 12 communes qui mutualisent ce projet ;

La convention de remboursement de frais de missions entre la CCVHA et la commune, d'une durée de 2 ans (du 15 juin 2020 au 15 juin 2022) précise :

- **La nature des missions** :
 - Mener une veille territoriale sur l'adressage à l'échelle départementale ;
 - Adopter une conduite de projet pour la mise à jour du plan d'adressage des communes ;
 - Définir des règles de bonnes pratiques un adressage adapté et standardisé entre les communes ;
 - Installer et faire vivre une gouvernance propre au projet ;
 - Procéder à un état des lieux et identifier les problématiques d'adressage ;
 - Créer, administrer et mettre à jour les données de la base adresse nationale ;

- Accompagner les communes dans l'écriture des actes administratifs ;
- Intégrer les administrés dans l'évolution de l'adressage ;
- Développer un plan de communication ;
- (Lancer un marché groupé de fourniture et pose de signalétique) ;
- Informer les organismes de l'adressage ;
- Informer les collectivités utilisatrices de l'adressage ;
- Définir une procédure de mise à jour de l'adressage ;
- Former les agents de communes.

- Les modalités de remboursement de la mission :

La CCVHA prend en charge les frais de missions liés au poste de chargé de missions « Adressage / SIG » d'un montant total de 33 954,00 € TTC. Les communes s'acquitteront par mandat administratif de la somme due à la réception de la mission. Les frais de missions sont répartis en fonction de la population totale (INSEE, 2020) entre les communes : **Pour Saint-Augustin-des-Bois, la participation s'élève à 1 690,00 € (1 246 habitants)**

☞ Délibération

- Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 15 voix pour, de
- Approuver la convention de remboursement des frais de missions « Adressage / SIG » entre la communauté de communes des Vallées du haut Anjou et la commune jointe en annexe ;
 - Autoriser Madame la maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Point n°5 : Informations diverses :

- Décision du Maire prise :
 - 23/07/2020 : DCM 2020-13 – Frais de notaire associés à la préemption de la parcelle A566: SCP BOUWYN: 1 224,02 €
- Point sur les devis en cours et factures acquittées :

Date règlement	Libellé tiers	Fournitures, services	Montant TTC
07/07/2020	HERVE THERMIQUE	Réparation PAC	268,80
15/07/2020	LEX PUBLICA	Frais honoraires avocat contentieux CAA	1 260,00
31/07/2020	PROLIANS MARTIN HEULIN	CLOTURE TUDOUX CLOS DES ROSES	864,10
05/08/2020	HUCODIS SUPER U BECON	2 MICRO ONDES (SDS/CP) + RIDEAU DOUCHE (foot)	117,22
22/09/2020	TROISPOILS ANDRE PAR MAITRE BOUW	ACHAT parcelle A566 adjacent mare - Préemption	18 000,00
	SCP J-C BOUWYN M. ANTIER R. GIRA	FRAIS DE NOTAIRE ACHAT PARCELLE A566	1 224,02
	ANJOU CONFORT	REPARATION VITRE ECOLE SUITE SINISTRE 21/07/20	374,40
05/08/2020	BHS	PAILLAGE 90 M3 POUR CREATION PARTERRE DE FLEURS	1 831,50
17/08/2020	ETS MAHOT ET FILS	MONTAGE REHAUSSES GRILLAGEES CAMION	1 116,00
18/08/2020	MANUTAN SA	FOURNITURES TECH ST (sangles, peintures...)	605,88
18/08/2020	ASSOCIATION ALISE	NETTOYAGE MARE 28/07/20	648,00
03/09/2020	ETS VERGER MOTOCULTURE	DEBROUSSAILLEUSE	875,00
03/09/2020	GUILLEBERT	DESHERBEUR THERMIQUE	484,80
	AG AGENCE DU GRANITS AUTOMOBILES	CHANGEMENT EMBRAYAGE PEUGEOT	784,46
	AG AGENCE DU GRANITS AUTOMOBILES	COMPLEMENT INTERVENTION SUR PEUGEOT	297,81
03/09/2020	DRE RAMAT DAVID ELECTRICITE	REPLACEMENT BLOC DIFFERENTIEL ET DISJONCTEUR CP	432,80
	DRE RAMAT DAVID ELECTRICITE	REPARATION DETECTEURS LUMIERE COULOIR CP	269,00
	PICHON	JEUX et MATERIEL PEDA APS	657,75
	VERALIA	REGARNISSAGE STADE - GAZON	307,80
	BMI	SABLE STADE DE FOOT	380,88
	AL MENUISERIE	6 VITRAGES CP	2 520,00
	AL MENUISERIE	VOLET ROULANT CUISINE CP	570,94

- Présentation de la charte d'utilisation des ERP à destination des associations :

Après lecture de la charte, Madame la Maire fait un tour de table pour que chacun puisse s'exprimer sur modalités d'intervention proposées par la mairie. Un débat s'engage sur l'interdiction de la présence des parents aux entraînements sachant que cette clause émane pourtant du protocole de l'ASA. Le Conseil est partagé sur cette règle.

Après la lecture du dernier communiqué de Monsieur le Préfet et le rappel des règles et consignes de sécurité et des risques encourus, il est convenu de transmettre la charte à toutes les associations avec obligation de signature et du respect strict de ses clauses. Madame la Maire demande que cette charte soit respectée par tous.

- Rencontre avec le CSI / ALSH Le Bois enchanté le 29/09/2020 et retour sur la présentation budgétaire faite par le Trésorier le 15 septembre 2020 : Ces points sont reportés au prochain Conseil.

- Retour sur les commissions CCVHA :

- **Commission Environnement** (Matthieu BENARD) : Sont en réflexion des projets autour du développement de panneaux photovoltaïques sur des toitures ou sur sol sur des terrains d'enfouissement infertiles et non utilisables.
- **Enfance – jeunesse** (Hélène GILLET-COCHELIN) / **Culture** (Hélène GILLET-COCHELIN) / **Finances – CLECT** (Emmanuel CHARLES): Installation de la commission avec rappel des projets réalisés et en cours.
- **CIAS – Solidarités** (Chantal MAHOT) : Information de la présence des Gens du Voyage sur le terrain du Louroux Béconnais.
Transport solidaire : révision des montants de participation des bénéficiaires à valider.
- **SYCTOM** (Jean-Pierre LABBÉ) : Jean-Pierre Labbé a intégré le bureau du SYCTOM et sa Commission d'Appel d'Offres.

Madame la Maire propose que soit abordé en alternance (un Conseil municipal sur deux) le retour sur les commissions municipales ou communautaires par les élus ayant participé à ces instances.

- SMBVAR : Sollicitation du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevine et de la Romme pour désigner des représentants communaux au sein de 2 commissions :

- **Commission inondation** : Titulaire : Yannick Caillaud - Suppléant : Valentin Ouvrard
- **Commission géographique Romme, Brionneau, Boulet** :
Titulaire : Valentin Ouvrard - Suppléant : Yannick Caillaud

- Point RH :

Arrivée de Paul Salgado étudiant en alternance de l'Université d'Angers dans le cadre d'une licence professionnelle Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales. Appui sur des missions administratives sur l'année scolaire.

Recrutement d'un renfort sur la pause méridienne

Service technique : Reconduction du CDD en cours jusqu'au 31 décembre 2021.

- Détermination d'une nouvelle date pour la réunion agents / élus suite à l'annulation du 12/09/2020 : Il est envisagé la date du 21 novembre 2020 si les conditions sanitaires le permettent. A confirmer.

Point n° 6: Questions diverses :

Un problème de ligne téléphonique est survenu, sur la commune, depuis plusieurs semaines : aucune intervention malgré les signalements de la mairie depuis le 25 septembre 2020. Certains administrés ainsi que la mairie sont impactés par ce problème. Madame la Maire a signalé ce dysfonctionnement au référent Orange et espère que le rétablissement des lignes soit rapide.

Une demande de sécurisation de la sortie de l'école Sainte-Monique (côté route de St Léger) est prise en compte.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 22H30.



La Maire,

Virginie GUICHARD